

LA FORMATION DE MONITEUR DE VOILE

Pour devenir moniteur de voile, tu dois obtenir le Certificat de Qualification Professionnel Assistant Moniteur de Voile (CQP AMV) anciennement "Monitorat Fédéral"

► La formation, une obligation ?

En France, il est obligatoire de posséder un diplôme pour enseigner la voile contre rémunération.

- **Le diplôme de CQP AMV** permet d'exercer le métier de moniteur de voile pendant les périodes de vacances scolaires et les week-ends. Il peut aussi exercer toute l'année contre une rémunération plus élevée, mais il ne pourra pas encadrer la voile scolaire
- **Le diplôme de BPJEPS** permet d'exercer le métier toute l'année et sur tous les publics

► Qu'est-ce que le CQP AMV ?

Le Certificat de Qualification Professionnel Assistant Moniteur de Voile (CQP AMV) permet d'encadrer l'activité voile sous la supervision d'un titulaire d'un diplôme d'Etat dans la limite de 500 heures par an si on dépend du Groupe 2 de la Convention Collective National du Sport.

Lorsqu'on dépend du Groupe 3 de la CCNS, il n'y a plus de limite.

► Ce qu'il faut avoir avant de commencer la formation de moniteur de voile ?

- La licence club FFVoile en cours de validité
- Le niveau technique 5 FFVoile sur au moins un support (croisière, catamaran, dériveur ou planche à voile)
- Une attestation de natation (100 mètres avec passage sous un obstacle en surface de 1 mètre de long)

Vous pourrez vous faire ce document dans toutes les piscines. En outre, les candidats doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile de moins de 3 mois au jour de l'inscription (date d'ouverture du livret de formation et de certification),

- Le permis de conduire un bateau à moteur
- [Une attestation de formation sur la conduite à tenir face à un accidenté nautique ou AFPS ou PSC1](#)

► La formation de moniteur de voile, ça se passe comment ?

- **Formation théorique**
- **Mises en situation pratique** d'encadrement (public support ou le plus souvent auto-encadrement)
- **Validation progressive** de l'ensemble des [6 Unités de Compétences \(UCC\)](#) par le formateur.

► Durée

160 heures de Formation au CQPAMV. Attention, les exigences préalables (niveau 5 FFVoile, permis, PSC1, attestation de natation) ne sont pas prises en compte dans le temps de formation

► Après validation du tuteur ?

Tu dois **expédier ton attestation** de réussite au jury pour **valider ton diplôme**. En attendant ton diplôme, tu peux travailler en tant que stagiaire, la rémunération est identique à celle d'un moniteur. Une fois ton diplôme validé et reçu, tu peux encadrer contre rémunération sur la ou les familles de supports pour lesquels tu a obtenu le niveau 5 FFVoile.

Exemple : un stagiaire a validé un niveau 5 en dériveur, il peut encadrer le dériveur. S'il veut encadrer d'autres familles de supports, il doit passer le niveau 5 sur un des supports concernés, mais il conserve les acquis de sa formation pédagogique.

► La carte Professionnelle

Une fois le diplôme en poche, il faut demander une carte professionnelle. En réalité, **c'est cette carte qui te donne le droit d'encadrer**, elle est donc obligatoire. La demande est simple, il suffit de remplir un formulaire et de le renvoyer à la Direction Départemental de la Cohésion Sociale de ton département.

► Les aides au financement

Les aides au financement **dépendent du statut** du stagiaire :

- **Lycéen/Étudiant** : aides possibles de votre club CDV ou ligue
- **Salarié** : Organismes Paritaires Collecteurs agréés (OPCA).
- **Demandeur d'emploi** : Pôle emploi, collectivités territoriales, financements privés.

D'autres aides sont possibles, renseignez-vous auprès des organismes de formation.

► Où se former ?

Tu dois te former dans des **organismes de formation habilités** par la FFVoile qui sont répartis sur le territoire. Retrouve les dates de formations dans [le calendrier FFVoile](#).